

La campagne des licences 2026/2027 est lancée !
Vous trouverez ci-après les informations essentielles à retenir pour cette nouvelle édition.

Ouverture de Footclubs pour saisir les licences : jeudi 04 juin 2026.

Dématérialisation

Nous vous informons que la dématérialisation est obligatoire pour l'ensemble des catégories de licences.

Veillez à renseigner en amont sur Footclubs les adresses mails/coordonnées de vos licenciés, cliquez [ici](#) pour plus d'informations.

Certificat médical

Les certificats médicaux des joueurs/dirigeants sont valables, sous conditions*, pendant 3 saisons.

Via Footclubs, vous pourrez extraire la liste de vos licenciés ayant atteint cette limite de validité, et donc sujets à renouvellement de leur certificat médical : consultez la note dédiée en cliquant [ici](#). Seul le certificat médical fédéral type doit être utilisé : vous le retrouverez en cliquant [ici](#). Pour être valable à compter de la saison 2026/2027, il doit dater au plus tôt du 1^{er} avril 2026.

Le joueur mineur n'est pas soumis à l'obligation de fournir un certificat médical et ce n'est donc que dans l'hypothèse où il répond oui à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé qu'il devient soumis à l'obligation de fournir un certificat médical, qui vaut alors pour une seule saison.

**Rappel : Le certificat médical est valable pendant 3 saisons. Ce principe n'est toutefois applicable que si les deux conditions suivantes sont respectées pendant toute cette période de trois saisons :*

- *l'intéressé doit conserver sa qualité de licencié d'une saison sur l'autre,*
- *l'intéressé doit répondre chaque saison à un questionnaire de santé et attester sur la demande de licence une réponse négative à toutes les questions. Vous retrouverez en cliquant [ici](#) le questionnaire de santé à destination des licenciés majeurs et en cliquant [ici](#) le questionnaire de santé à destination des licenciés mineurs.*

Suite aux nombreux cas de fraudes détectés lors de la saison 2025/2026 et des sanctions disciplinaires qui ont suivis, nous vous invitons à alerter vos licenciés sur l'importance de fournir un certificat médical conforme aux exigences réglementaires.

Quelques rappels

- Licence incomplète : Si une licence est jugée incomplète par la Ligue, le club a 4 jours francs pour retransmettre la pièce pour conserver la date initiale de saisie. A noter, à défaut de transmission d'élément nouveau par le club sous 30 jours, la licence est supprimée automatiquement.
- Licence Arbitre : voir la circulaire Licence arbitre 2026/2027 en cliquant [ici](#).

*Pour toute demande de renseignements complémentaires, contacter le Service des Licences
licences@lfpl.fff.fr - 02.40.80.70.77*